



Après 80 ans d'existence, quel avenir pour la sécu ?

Eric Buysens ■ Octobre 2024

Table des matières

L'ONSS, son cœur financier	8
Les Pensions, son plus gros pilier	10
Le rôle des mutualités	11

Après 80 ans d'existence, notre système de sécurité sociale a évolué mais reste le bastion de la solidarité fédérale, soutenant des millions de citoyennes et citoyens belges face aux aléas de la vie. Dans un contexte politique hostile et face à une situation budgétaire difficile, notre sécurité sociale est plus que jamais menacée.

La sécurité sociale, dans sa forme actuelle, est née en 1944, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Or, elle trouve ses origines bien plus tôt, à la fin du 19^{ème}, lorsque les travailleurs ont décidé de mettre une partie de leur modeste salaire dans des caisses de solidarité. Il s'agissait de pouvoir faire face aux aléas de la vie et de garantir un revenu de remplacement aux malades, invalides, chômeurs, pensionnés, etc. La sécurité sociale est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Il s'agit d'une vraie cathédrale de la solidarité interpersonnelle.

Elle fait l'objet d'attaques incessantes de la droite, dont certains de ses représentants souhaitent la remplacer par des assurances privées. C'est pourquoi il est si important d'en rappeler les fondements et d'expliquer les risques sociaux auxquels son démembrement expose les travailleuses et les travailleurs.

Dans les années 80, les libéraux étaient très influents, avec les gouvernements Martens-Gol (chrétiens-libéraux). Ils ont pensé que le moment était venu de privatiser la sécurité sociale et en ont fait un thème de campagne électorale. Heureusement, la population a montré qu'elle y tenait et a rejeté ces partis dans l'opposition en 1987. La privatisation de la sécurité sociale n'a donc pas eu lieu, mais elle a néanmoins été minée de l'intérieur. Au nom de l'emploi et de la compétitivité, les cotisations patronales ont été fortement réduites. Depuis le gouvernement Michel, les employeurs paient moins de cotisations que les salariés. Par ailleurs, les employeurs ont pu accorder à leurs travailleurs des avantages salariaux, sans cotisations à la sécurité sociale, comme les chèques repas et les voitures de société.

En Conclusion :

+ 10 milliards d'euros de réductions de cotisations patronales à la sécurité sociale.
+ 25 milliards d'euros de masse salariale échappant à la sécurité sociale par le biais d'avantages salariaux alternatifs (chèques-repas, voitures de fonction, etc.).

Les travailleurs paient **20,50 %** de cotisations (13,07% de cotisations personnelles + 7,45% de cotisations de modération salariale)

Les employeurs paient **17,55 %** depuis le gouvernement Michel MR-NVA : (25 % - 7,45 %).

Ce sont toutes ces mesures qui ont mis le budget de la sécurité sociale à mal.

Toutefois, le principal danger aujourd'hui est **la scission de la sécurité sociale** et son transfert aux régions et aux communautés. Les fondations de cette « cathédrale » ont été ébranlées une première fois avec la 6^{ème} réforme de l'Etat et le transfert aux communautés des allocations familiales et de la première ligne de soins. Or, la sécurité sociale a besoin d'une base la plus large possible pour assurer la protection de tous. Plus elle est découpée en morceaux, plus la solidarité se réduit, et plus les régions se montent les unes contre les autres pour attirer les entreprises avec de nouvelles réductions de cotisations sociales.

En voulant rompre les liens de solidarité qui unissent Flamands, Wallons et Bruxellois, De Wever vise surtout la fin de la Belgique. Si cela arrive, le mouvement ouvrier risque de se fracturer au niveau national et perdra de sa capacité de lutte. De Wever est prêt faire beaucoup de concession sur le plan social si un pareil processus de régionalisation est mis en œuvre et permet de rompre le socle des solidarités du monde du travail.

Pris au milieu de la mêlée, entre Flamands et Wallons, la FGTB Bruxelles a un rôle important à jouer, comme trait d'union.

Avec le chômage massif, le taux d'indemnisation des allocations de chômage n'a pas arrêté de diminuer (de près d'un tiers). La FGTB a attiré l'attention sur ce décrochage des allocations sociales par rapport à l'évolution générale du bien-être dans la société (pensions, invalidité, chômage, ...). En 1989, nous étions 25.000 dans la rue pour réclamer un rattrapage. En 2004, nous étions 4 fois plus. Nous avons obtenu, alors, la mise en place d'un mécanisme de liaison des allocations sociales au bien-être (pensions, maladie-invalidité, chômage, RIS, ...). Un budget spécifique y est alloué tous les deux ans. Son affectation est négociée entre patrons et syndicats. A partir de 2019, les taux d'indemnisation des pensions, du chômage, de la maladie invalidité, ... ont commencé à augmenter. Le gouvernement sortant (Vivaldi) a préservé ce budget, de telle sorte que la progression des allocations sociales sera significative l'année prochaine, en 2025. Cela reste insuffisant mais c'est un vrai progrès. Le revenu des chômeurs isolés est passé au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui est également le cas des pensions minimums.

Salaire minimum	Chômage			Maladies de longue durée – invalidité			Pensions	
	Chef de famille	Isolé	Cohabitant	Chef de famille	Isolé	Cohabitant	Chef de famille	Isolé
2.070 €	1.705 €	1.382 €	717 €	1.987 €	1.575 €	1.371 €	2.006 €	1.672 €
Seuil de pauvreté	2.049 €	1.366 €	1.024,5 €	2.049 €	1.366 €	1.024,5 €	2.049 €	1.366 €

La FGTB a joué un rôle historique pour obtenir la liaison au bien-être des allocations. Mais, dans sa note pour la formation d'un nouveau gouvernement fédéral, De Wever s'attaque à ce progrès social et veut en limiter le mécanisme (réduction de l'enveloppe consacrée à la liaison au bien-être des allocations sociales et priorité aux seules pensions minimums). Il compte également réserver la pension minimum à ceux qui ont travaillé effectivement 35 ans et plus (sans plus tenir compte de ce qu'on appelle les « périodes assimilées », c'est-à-dire les périodes de congé, d'interruption de carrière, de maladie, etc.). Il faut savoir que 80% des femmes et 50% des hommes n'atteignent pas ces 35 années de carrière effective. Il veut également supprimer le droit à la pension anticipée et introduire un malus pour ceux et celles qui souhaitent arrêter de travailler avant l'âge légal de la pension.

Le gouvernement sortant (Vivaldi) a fait de bonnes choses pour la sécurité sociale mais manifestement, les partis progressistes n'ont pas réussi à convaincre les électeurs de leurs acquis sociaux. On peut par exemple citer : augmentation du revenu d'insertion sociale, croissance du budget des soins de santé, augmentation des pensions minimum, Pendant les crises successives du Covid et du prix de l'énergie, le gouvernement précédent a bien aidé les gens. Tout cela a eu des effets positifs sur la réduction des inégalités. D'après les normes européennes, la pauvreté a diminué en Belgique. 12% de pauvreté c'est toujours trop mais c'est le chiffre le plus bas en Belgique depuis que les statistiques existent.

Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté			
2018	2019	2022	2023
16.4 %	14.8 %	13.2 %	12.3 %

Même si la Belgique reste un des pays où les inégalités sociales sont élevées, les solidarités interpersonnelles mises en œuvre par la sécurité sociale sont très importantes. Pourquoi ? Parce que nous avons des syndicats forts. La sécurité sociale résiste mieux aux attaques là où les syndicats sont les plus forts, comme dans les pays scandinaves et chez nous en Belgique. Les attaques systématiques de la droite contre les syndicats s'expliquent par cela. Elle veut s'en prendre directement aux organisations syndicales, parce qu'ils se rendent compte que les syndicats sont une barrière contre le démantèlement de la sécurité sociale.

Nous avons un bon système, même s'il n'est pas parfait. Il est un des moins chers d'Europe en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB).

Eurostat 2021	% PIB
France	24.8
Finlande	24.6
Italie	23.4
Autriche	21.9
Danemark	21.1
Belgique	21.0
Allemagne	20.9

En comparaison, aux USA, où la sécurité sociale est privatisée, les dépenses de santé sont nettement plus élevées, l'espérance de vie est plus basse (on meurt plus jeune) et le nombre de gens non couverts (sans remboursement des soins) est beaucoup plus élevé. En Belgique, ce nombre est quasiment nul, grâce à la sécurité sociale et aux autres filets de sécurité, comme l'assistance (par exemple le revenu d'intégration sociale octroyé par les CPAS). De plus, les frais de gestion administrative de notre sécurité sociale sont limités à 4% du coût total de la sécurité sociale et ne génèrent aucun bénéfice. Les assurances privées (hospitalisation, pensions complémentaires, ...) ponctionnent 15 à 20% de frais administratifs et pas moins de 10% de bénéfices.

Notre système est un des meilleurs en matière d'utilisation des données. La digitalisation du système permet des frais de gestion très bas. En raison de la complexification toujours plus intense de la réglementation, les gens ne comprennent plus rien et ne savent pas ce à quoi ils ont droit. Mais les syndicats et les mutuelles sont justement là pour les aider à faire valoir leurs droits sociaux. Le régime de sécurité sociale des travailleurs salariés est administré quasiment gratuitement par les représentants des travailleurs et des employeurs qui y cotisent. Chacun d'eux touche seulement 35€ brut par réunion, somme qui, à la FGTB, est immédiatement reversée dans la caisse syndicale. Inutile de dire que ce ne sont pas les cas des administrateurs des assurances privées. La sécurité sociale n'a pas non plus connu de grands scandales financiers alors que c'est régulièrement le cas dans les assurances privées. Les prestations de sécurité sociale sont placées sous un contrôle très strict alors les assurances privées donnent plus aux gens qui en ont le moins besoin.

Pour les pensions, notre système crée peu d'inégalité. Il y a une très grande solidarité entre les bas salaires et les salaires plus élevés. Toutefois, il reste des inégalités, concernant notamment l'âge de départ à la pension. C'est l'une des raisons des fortes mobilisations des syndicats ces dernières années. L'espérance de vie en bonne santé n'est pas la même pour un travailleur très qualifié et un travailleur peu qualifié. Cette différence se marque aussi entre les hommes et les femmes.

On ne vit pas tous plus longtemps en bonne santé		
Espérance de vie en bonne santé à 25 ans	Hommes	Femmes
Peu qualifiés	62	61.5
Moyennement qualifiés	67	68
Très qualifiés	72	75

La durée de carrière est en moyenne de 44 ans pour les peu qualifiés, 43 ans pour les agents du secteur public et de 42 ans pour les diplômés.

La pension anticipée est une nécessité sociale. Rappelons-nous qu'en 1983, l'obligation scolaire est passée de 14 à 18 ans. La prolongation de la scolarité prend ses effets aujourd'hui sur la durée de la carrière. Il n'est mathématiquement plus possible d'avoir 44 ans de carrière avant 62 ans. Il faut lever cette discrimination. Le seul système qui permettait de prendre sa retraite avant 60 ans c'était la prépension (rebaptisée RCC). La droite veut faire disparaître cet aménagement des fins de carrière, qui soulage pourtant bien des personnes.

Notons que certains groupes sociaux ont réussi à obtenir pour eux-mêmes une retraite anticipée avantageuse. Il s'agit des parlementaires, des professeurs d'université, des magistrats. Les journalistes ont aussi obtenu un régime plus favorable, avec une cotisation patronale supplémentaire. Ils ont fait pression sur les ministres des pensions successifs pour maintenir ce régime préférentiel, alors que cet avantage a été retiré aux pilotes et au personnel de cabine de l'aviation commerciale. D'autres anomalies sont encore à signaler : la retraite anticipée a été retirée aux policiers, alors qu'elle est toujours maintenue pour les militaires et les le personnel roulant de la SCNB. La raison de ce traitement différent est manifestement liée à la couleur politique des ministres compétents. La définition des métiers pénibles, qui donneraient droit à une pension anticipée, est depuis des années au centre des discussions. Pourquoi les professeurs d'université y ont droit et pas les éboueurs ? Ces discussions doivent être relancées, même si elles sont difficiles.

La pension des fonctionnaires nommés fait également débat aujourd'hui. La différence avec les travailleurs du secteur privé est importante. Ainsi, la pension moyenne du secteur privé est de 1.500 € et 2.000 € dans le public.

	Travailleurs du secteur privé	Fonctionnaires statutaires
Pension nette moyenne y compris 2 ^{ème} pilier	1.486 €	2.084 €
Salaire moyen	3.939 €	4.640 €
Départ à la retraite à 65 ans et plus	57.4 %	27.3 %
Nombre d'avantages extra-légaux	7	5.2

La raison invoquée par le passé était que les agents de la fonction publique gagnaient moins que dans le secteur privé. La pension des fonctionnaires était donc considérée comme un salaire différé. La situation s'est progressivement inversée. Actuellement, les fonctionnaires gagnent en moyenne plus que dans le privé. La seule différence, ce sont les avantages extra-légaux. Notre objectif, c'est de rétablir l'équilibre en abaissant la retraite à 42 ans de carrière et en réservant les régimes spécifiques aux métiers vraiment pénibles.

Attention : Il ne faudrait pas diviser l'unité des travailleurs, en opérant un nivellement par le bas des pensions des fonctionnaires. Le salaire différé leur a été promis aux nombreux travailleurs et travailleuses qui ont entamé leur carrière dans la fonction publique, De nombreuses femmes sont ainsi entrées dans les fonctions publiques dans les années 70. Le gouvernement Michel a supprimé les assimilations des années prestées comme contractuel dans le secteur public pour la pension publique. Ces années sont calculées comme les pensions du secteur privé, ce qui réduit évidemment le montant total de la pension. Après le blocage des nominations aux fonctions statutaires, les femmes ont travaillé comme contractuelles. Elles ont ainsi été privées de la progression barémique et des possibilités de promotion des agents statutaires... Cette génération de femmes n'aura donc pas l'équivalent de la pension des fonctionnaires. Cette dégradation va réduire l'attractivité de la fonction publique, et compromettre son expertise. Le sort qui est réservé aujourd'hui à la fonction publique est le sort qui sera réservé aux services à la population.

Le taux de remplacement de la pension des indépendants est également élevé, mais c'est dû au fait qu'ils sont nombreux à ne pas déclarer l'entièreté de leurs revenus. Ils peuvent par ailleurs déduire de très nombreux éléments de leurs revenus. Cela leur permet de payer le moins possible d'impôts et de cotisations à la sécurité sociale. Les salariés cotisent sur la totalité de leurs revenus car tout est retenu à la source alors que les indépendants doivent payer eux-mêmes leurs impôts et cotisations sociales sur base du revenu de leurs activités.

De manière générale, nous menons campagne pour un taux de remplacement de la pension de 75% du salaire moyen en commençant par les personnes isolées qui ont le plus de mal à survivre.

Enfin, l'avenir des soins de santé reste extrêmement préoccupant. Toutefois, je suis convaincu qu'il y a moyen de faire d'importantes économies sans toucher aux patients et au personnel. Il y a plus de 3.000 experts qui facturent très chers les conseils que la sécurité sociale leur demande. Les hôpitaux prescrivent beaucoup trop de radiologie, car cela leur rapporte le plus. Il en va de même avec les médicaments. La proposition a été faite en son temps de charger les mutuelles d'avertir les patients que les médicaments prescrits étaient trop coûteux. Elles s'y sont opposées, à l'exception de la mutualité socialiste, Solidaris. Il faut en outre spécialiser les hôpitaux. Chaque hôpital ne doit pas, ne peut pas, être spécialisé dans toutes les disciplines médicales. Ce serait moins cher et meilleur pour les patients d'avoir des hôpitaux plus spécialisés. Ces économies sont indispensables pour pouvoir réinvestir dans le vieillissement de la population et les nouvelles technologies, afin qu'elles soient à la portée de tous.

Il est temps aussi que les invalidités et les incapacités de travail soient constatées par des agents neutres, qui ne dépendent ni des compagnies d'assurance ni des mutualités. Celles-ci n'ont pas vocation à faire la police de la maladie de longue durée.

L'ONSS, son cœur financier

L'Office national de la sécurité sociale (ONSS) est le cœur financier de la sécurité sociale. Il est géré paritairement par les interlocuteurs sociaux, dans le cadre d'un contrat d'administration conclu avec le gouvernement fédéral. Les principes de la gestion paritaire (moitié patrons + moitié syndicats) doivent être respectés par les gouvernements.

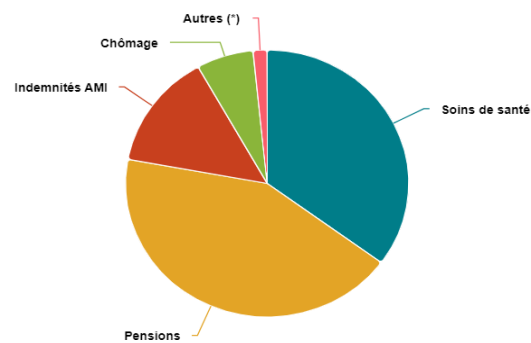
Pour renforcer son efficacité, la gestion de la sécurité sociale a été globalisée en 1985. L'ONSS perçoit toutes les cotisations sociales pour la population totale des actifs et des non actifs. Il les globalise pour les redistribuer entre les différentes branches d'assurance en fonction des besoins : pensions de retraite et de survie, soins de santé, indemnités de maladie & invalidité, chômage (y compris RCC et chômage temporaire), maladies professionnelles, accidents de travail et vacances annuelles des ouvriers.

Avant, chaque branche d'assurance était gérée séparément. Les cotisations payées par les travailleurs et les employeurs étaient dédiées à chacune de ces branches. Certaines étaient bénéficiaires et d'autres pas. Il fallait ensuite rééquilibrer l'ensemble, via un mécanisme de bonus/malus. L'introduction de la gestion globale visait à avoir un seul niveau de gestion et à assurer un paiement des droits sociaux aux travailleuses et travailleurs le plus rapide possible. Cela a eu pour effet d'augmenter la coopération et la transparence de ses composantes.

L'ONSS gère environ 3 millions de travailleurs déclarés pour 260.236 employeurs et clients. Le total des cotisations s'élève à 58 milliards d'euros. Les principales sources de financement sont les cotisations des employeurs et des travailleurs, les financements alternatifs (taxes sur l'essence, le tabac, ...) et les subsides de l'Etat fédéral qui permettent de mettre le budget de la sécurité sociale à l'équilibre (dotation d'équilibre).

Recettes globales	91.5 milliards
- Cotisations de sécurité sociale	58 milliards
- Cotisations spéciales	3,9 milliards
- Financement alternatif	19,3 milliards
- Subventions de l'Etat	8,3 milliards
- Autres	2 milliards

Les secteurs Pensions (42,8 %) et Soins de santé (35,1 %) représentent ensemble les trois quarts des besoins financés de la Gestion Globale. La branche Indemnités AMI (assurance maladie – invalidité) suit en troisième position avec 14,0 %.

Répartition des besoins en pourcentage - 2023

La catégorie « Autres » du graphique comprend : le chômage avec complément d'entreprise, le crédit-temps et l'interruption de carrière, les accidents du travail et les maladies professionnelles chez Fedris, les pensions d'invalidité des mineurs, la maladie-invalidité et le chômage sous le régime des marins.

Contrairement à qu'on pourrait penser et à ce que la droite tente de faire passer dans la population en attaquant systématiquement les chômeurs, ce n'est donc pas le chômage qui met la sécurité sociale en difficulté. La droite s'attaque à l'assurance chômage surtout pour ce qu'il symbolise, à savoir cette part de la force de travail qui est payée par le capital sans le faire fructifier.

Comme déjà évoqué par Jef Maes, la régionalisation de tout ou partie de la sécurité sociale pose le problème du rétrécissement de son assise financière et donc de la solidarité entre tous les bénéficiaires. Elle pose également le problème de la détermination de la région de la personne assujettie. Sur base de quel critère de rattachement déterminerait-on la région à laquelle les cotisations sont versées : le domicile, le lieu de travail, le lieu de la prestation de soins, le lieu d'hébergement ? Il existe de nombreux cas à cheval sur deux régions, la personne déménage d'une région à l'autre, elle se fait soigner ou hospitaliser dans une autre région, sa famille est recomposée et les enfants résident de fait dans deux régions différentes... La mobilité interrégionale des personnes est importante, surtout à Bruxelles, qu'elle soit pendulaire ou résidentielle. Elle soulève des problèmes de répartitions des coûts entre les régions et de transfert des cotisations, notamment pour la pension dont le droit est souvent acquis au cours de la vie professionnelle dans des régions différentes. Vaut-il donc appliquer les règles de prorata qui s'appliquent entre états européens ou mettre en place des systèmes de compensation ou ... ?

Les pensions, son plus gros pilier

Les pensions pèsent plus de la moitié de l'ensemble des prestations de la sécurité sociale.

La Belgique a les pensions les plus basses d'Europe, avec un taux de remplacement très faible. Déjà élevé, l'âge légal de la pension est porté à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030. Les conditions de carrière ont été également relevées. En 2025, pour partir à la pension à 60 ans, il faudra compter 44 ans de carrière, c'est-à-dire avoir commencé à travailler à 16 ans ! Sachant que l'obligation scolaire était déjà alors à 18 ans et que ceux et celles qui étaient dans des filières d'apprentissage ne cotisaient pas, c'est totalement illusoire ...

Le système belge introduit des différences entre travailleurs salariés, indépendants et fonctionnaires statutaires, concernant les années de carrière prises en compte pour calculer le droit à la pension et le taux de remplacement de l'indemnité.

La part croissante des pensions dans le produit intérieur brut, à savoir la richesse produite dans le pays est systématiquement mise en avant mais il faut surtout voir dans cet indicateur du vieillissement de la population, les réalités de vie des hommes et des femmes que cette dépense recouvre.

Le nombre de pensionnés s'élève aujourd'hui à 2,6 millions. Il devrait atteindre le 2,7 en 2030 et 3,6 en 2070.

L'âge légal de la pension est un vrai leurre.

Elles ne sont pas nombreuses les personnes qui partent à la pension à cet âge, en étant toujours au travail. Moins de 15% seulement. Avec les restrictions du chômage et des prépensions, il y a eu clairement un basculement massif de personnes vers l'assurance maladie-invalidité. Augmenter davantage encore l'âge légal ne va pas changer grand-chose. Cela va juste pénaliser davantage toutes les personnes qui travaillent à temps partiel et qui vont devoir travailler plus longtemps encore pour obtenir une pension décente. Cela pénalise en premier lieu les femmes qui doivent aménager leur temps travail à leur vie familiale. Par ailleurs, certains secteurs ne proposent plus de temps plein, comme c'est le cas de la grande distribution. 80% des emplois proposés sont à temps partiel. Les 20% restant à temps plein sont réservés aux cadres. Pour de nombreuses travailleuses, le travail temps partiel n'est donc pas un choix.

Autre élément révélateur des non-dits sur les pensions : seulement 36% des hommes ont une carrière complète. C'est pire encore pour les femmes, où ce taux tombe à 23%. C'est une autre discrimination de genre.

Il faut se représenter que l'espérance de vie atteint 20 ans après la pension, soit un tiers de la vie active. En 2070, la pension couvrira plus de la moitié de la vie active. C'est un formidable défi démographique. En 1993, 4,8 personnes travaillaient pour un pensionné. En 2023, on est à 3,54 et en 2070, on estime qu'on sera à 2,37 travailleurs actifs pour un pensionné.

Notre système de pension est basé sur une répartition des revenus (les travailleurs actifs financent les pensions des travailleurs pensionnés). Le système par capitalisation (les travailleurs épargnent pour leur pension durant leur carrière) rencontre, comme en Suisse, les mêmes problèmes de financement. Le régime de capitalisation n'est pas meilleur.

Les mesures prise par le gouvernement sortant ont consisté à augmenter les pensions les plus basses et à encourager la carrière (bonus pensions, récompenser travail effectif, décourager la pension anticipée).

Les négociateurs MR-NVA du futur gouvernement n'envisagent que des réformes paramétriques (linéaires) sans prendre en compte les contextes différents. Ils renvoient aux interlocuteurs sociaux les questions de la modernisation de la dimension familiale et des droits individuels (notre régime est actuellement fondé sur une vision très ancienne de la famille, avec un papa et une maman qui restent ensemble toute leur vie, y compris après leur pension, ce qui n'est plus le cas de très nombreux travailleurs). Les partis de droite n'établissent aucun lien avec le marché de l'emploi (par exemple concernant la pénibilité des métiers). Leur vision politique des pensions est purement budgétaire.

Les intentions annoncées sont dramatiques :

- Suppression de tous les tantièmes préférentiels dans la fonction publique de manière non réfléchié par rapport aux questions de la pénibilité du travail et de la carrière ;
- Valorisation du travail effectif sans tenir compte de la réalité économique ;
- Suppression du bonus pension et introduction d'un malus pour départ anticipé ;
- Suppression des prises en compte du travail à temps partiel ;
- Harmonisation des régimes et contractualisation des agents de la fonction publique.

Ces dernières mesures vont entraîner une dévalorisation des services publics, une perte d'attractivité des talents et à terme leur privatisation.

Le rôle des mutualités

Solidaris, mutuelle ouvrière socialiste, trouve ses origines, il y a 200 ans, dans la révolution industrielle, avec la création des premières caisses de secours. Les travailleurs de l'époque vivaient et travaillaient dans des conditions très rudes. Ils ont alors décidé de s'assurer collectivement contre les risques sociaux comme la maladie et les accidents de travail, en constituant des caisses de solidarité. Les mutuelles continuent à assurer ces deux risques majeurs. N'oublions pas que la droite s'attaque ici à 200 ans de lutte ouvrière.

Le rôle des mutualités, c'est le fruit de l'action collective des travailleurs : rendre les soins accessibles, étendre, créer des droits aux soins, réguler l'industrie pharmaceutique, les médecins, les spécialistes, Nous sommes un véritable contre-pouvoir politique, au côté des syndicats. C'est pour cette raison que la droite s'est toujours attaquée aux corps intermédiaires que nous sommes. Les libéraux ont toujours voulu nous amoindrir pour laisser jouer le marché au profit des plus nantis.

Les enjeux sont multiples :

- 1 L'accès financier aux soins pour tous et toutes. 44% des personnes reportent certains soins essentiels, faute de moyens pour y subvenir. La Belgique reste le mauvais élève sur la part de la contribution des patients aux frais médicaux (20%). Les suppléments

d'honoraire demandés par les médecins sont de plus en plus élevés. La droite veut augmenter la part payée par le patient (ticket modérateur), supprimer certains remboursements, réduire le statut BIM (statut de bénéficiaires de l'intervention majorée, qui permet d'obtenir un meilleur remboursement des soins de santé (médecin, hôpital, médicaments...) ainsi que certains avantages sociaux pour les gens les plus fragiles).

- 2 La limitation de l'offre de soins, liée à la pénurie de personnel soignant, aux contingents de la formation de médecins, aux quotas de médecins spécialistes, ...
- 3 Les malades de longue durée, liées aux conditions de travail (burn out, troubles musculo-squelettiques) et à l'allongement de l'âge de la pension, et que la droite veut sanctionner ;
- 4 L'austérité, sans recettes nouvelles, en réduisant les dépenses de chômage et de santé, en réduisant les cotisations de sécurité sociale, en réduisant les frais de fonctionnement des mutualités et leur contre-pouvoir.

Nous allons devoir nous battre pour défendre nos conquêtes sociales. Soyons, toutes et tous les fermes défenseurs de la sécurité sociale et ses ambassadeurs les plus convaincants auprès de celles et ceux qui vivent de leur seule force de travail.

Cette analyse a été réalisée avec le concours de **Jef Maes**, ancien secrétaire fédéral de la FGTB, **Anne Kirsch**, Administratrice générale adjointe de l'ONSS, **Sarah Scaillet**, Administratrice générale du Service Fédéral des Pensions et **Joachim Wathelet**, conseil politique, Solidaris